

ARRETE DU MAIRE

A_2025_18

Portant interdiction d'accès Rue du Portail pour raisons de sécurité



Le Maire de la commune de Saint Christol,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,

VU le code de la sécurité intérieure;

VU l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis d'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

Considérant que l'immeuble cadastré section R 438 lieu dit Le Village est en situation de péril,

Considérant que le 12 février 2025, la façade de l'immeuble concerné présentant au préalable un orifice effondré, s'est totalement effondré,

Considérant que cette façade en s'écroulant a entraîné l'effondrement de la toiture et partiellement la toiture de l'immeuble mitoyen cadastré R 440,

Considérant que ces circonstances imposent que soient prescrites les mesures de sûreté visant à prévenir les risques auxquels seraient exposées les personnes susceptibles d'accéder à cet immeuble en cause,

ARRETE

Article 1er: Il est strictement interdit au public d'accéder à la placette Rue du Portail jusqu'au rétablissement de la sécurité des lieux (plan annexé).

Article 2: Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 3: Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4: Le présent arrêté sera:

- Transmis à la Préfecture de Vaucluse

Fait à Saint Christol, le 13/02/2025.

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol.

